



Convocation au commissariat en vue d'une mesure d'éloignement

Par **onguiba**, le **16/07/2013** à **20:17**

bonsoir,
voilà tout est quasiment dans le titre
notre mariage était prévu pour le 20 de ce mois aujourd'hui nous avons reçu un appel du commissariat qui nous demandais de venir dans leur locaux pour une audition administrative au vu d'un projet de mariage.

nous sommes ressorti du commissariat avec une convocation je cite: "dans la cadre de l'examen de sa situation administrative en vue d'une mesure d'éloignement"

que devons nous faire maintenant a 4jours du mariage alors que nous avon déposé le dossier de mariage depuis 1mois et demi

merci pour vos réponses en espérant avoir été clair

Par **onguiba**, le **17/07/2013** à **19:49**

bonsoir

personne pour donné un conseil que devons nous faire?

Par **nakosas**, le **17/07/2013** à **20:46**

Bonjour Onguiba.

Vraiment embêtant de se retrouver dans une situation comme la votre. Si vous avez été convoqué au commissariat, c'est tout simplement que vous avez été dénoncé par le maire ou un de ses agents car ils doutent du bien fondé de votre mariage.

Le conseil que je pourrai vous donner est de contacter dès maintenant un très bon avocat, de réunir tout les documents prouvant de la communauté de votre vie amoureuse, de son intégration et son attachement à la France et de sa situation administrative dans le passé.

S'il s'avère qu'avant le jour du mariage votre conjoint soit arrêté en vue de l'éloignement vous aurez au moins tout ce qu'il faut sous la main. Tout est possible et sans vouloir vous faire paniquer, il y a eu des couples que le conjoint a été placé en centre de rétention la veille de la cérémonie de mariage... Dans votre cas, croisons tout simplement les doigts pour que vous puissiez célébrer votre mariage enfin d'introduire une demande de régularisation...